

Lettre à nos collègues universitaires

L'année 2008-2009 a vu le plus important conflit qui ait jamais existé entre les enseignants-chercheurs et un ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au cœur de ce conflit, le combat pour :

- le retrait du projet de réforme des statuts des universitaires
- le retrait du projet de masterisation de la formation des enseignants.

C'est autour de ces deux revendications que l'unité de toute une profession s'est réalisée. Cette unité s'est manifestée notamment dans les assemblées de délégués des 22 janvier et 6 février, auxquelles le SNPREES-FO a participé, qui ont affirmé ces deux revendications et lancé l'appel à la « *grève totale, illimitée et reconductible : l'Université s'arrête* ».

La manifestation du 10 février de 100 000 universitaires avec d'autres catégories de personnels et des étudiants constituait le prolongement direct des manifestations de 1,5 millions de salariés du public et du privé du 29 janvier, à laquelle la Confédération CGT FO appelait avec les autres organisations. La mobilisation s'est poursuivie en s'appuyant sur la manifestation de plus de 3 millions de salariés du 29 mars.

Chercheurs, ITA, BIATOS et étudiants se sont mobilisés sur leurs propres revendications et sur les revendications communes (postes, refus du démantèlement) en s'appuyant sur la grève et les manifestations des universitaires.

Le SNPREES-FO a revendiqué dès l'origine le retrait des projets de réforme des statuts et de tout projet de masterisation de la formation des enseignants.

Il l'a fait en continuité avec toute son activité passée :

- la non prise en compte des rapports Espéret et Belloc, « inventeurs » de la modulation ;
- le retrait du document de la CPU 2007 (« les 20 propositions »), proposant à nouveau la modulation que l'on a retrouvé dans la LRU ; il faut noter qu'au même moment, la plupart des syndicats de l'Intersyndicale refusaient de condamner ces propositions au prétexte qu'elles constituaient une base de discussion et que « la CPU n'est pas notre ennemi » ;

Le projet décret de Mme Pécresse du 24 novembre 2008 réformant les statuts de 1984, c'était l'éclatement du statut national en autant de « statuts » que d'universités, l'instauration d'un pouvoir hiérarchique du Président et du CA sur les universitaires, en contradiction avec le principe traditionnel d'indépendance –un des principes constitutionnels de la République–.

Le projet de masterisation, c'est la dégradation de qualité de la formation disciplinaire et professionnelle, au nom d'une hypothétique et illusoire revalorisation, c'est l'organisation de la sortie de la grille de la Fonction Publique des corps les plus importants numériquement, l'instauration d'un « nouveau mode de recrutement ».

Les revendications du maintien du statut de 1984 des universitaires, du refus de toute masterisation et du maintien des concours de recrutement aux niveaux bac. +3 (CAPES, etc.) et bac. +4 (Agrégation), du maintien des IUFM, sont également des revendications de défense du statut général de la Fonction Publique d'Etat.

On comprend la responsabilité que prend la FSU quand elle s'abstient au CSFPE sur les projets de décret de M. Darcos.

Le SNPREES-FO syndicat indépendant, revendique sa liberté de parole et de comportement. Il considère que son rôle consiste à porter et défendre les revendications, dans la grève, la manifestation, la négociation.

Le SNPREENS-FO ne reproche pas à des syndicats d'être allés dans les groupes de travail de M. Darcos, mais d'y participer pour mettre au point les décrets adaptant les statuts des enseignants à la masterisation.

Quand la mobilisation des universitaires a abouti à une crise telle que le premier ministre a dû intervenir, et que Mme Péresse a été amenée à ouvrir des négociations en affirmant des principes contradictoires à son projet initial (respect de l'indépendance des universitaires), le SNPREENS-FO a participé à la négociation sur une base claire : défense du statut de 1984, non à la modulation.

Chacun aujourd'hui reconnaît que le décret statutaire final, qui constitue une régression par rapport au statut de 1984 et doit donc être abrogé, a cependant limité les « pleins pouvoirs » que la ministre voulait donner aux présidents pour aller vers l'autonomie et l'éclatement des statuts.

Le SNPREENS-FO considère que le décret du 23 avril 2009 n'est pas identique au projet du 24 novembre 2008. Le nouveau décret comporte en effet des éléments contradictoires. Tout en maintenant le principe de la modulation, il a redonné aux universitaires des droits statutaires nationaux (comme une définition nationale des obligations de service, le droit de refuser la modulation, le maintien pour moitié d'un contingent national de promotions et changement de corps).

On pourra s'interroger, et se demander s'il n'aurait pas été possible d'obtenir beaucoup plus si tous les syndicats qui se prononçaient contre la modulation avaient été présents à la négociation.

En tout état de cause, Force Ouvrière a pris à tout moment ses responsabilités. Ainsi, le 18 février, reçu avec les autres organisations syndicales par le Président de la République, Jean-Claude Mailly a été le seul à demander le retrait des projets Darcos-Péresse. La FNEC-FP FO a voté contre le projet de masterisation au CTPM du 28 mai. La FGF-FO a voté contre le même projet au CSFPE du 16 juin.

En tout état de cause, le SNPREENS-FO poursuit également, dans les « groupes de travail » ministériels sur le tableau d'équivalence, le combat pour que ce référentiel soit élaboré dans un cadre statutaire national, sans que soit réintroduite la « modulation ».

Et maintenant ?

Les tentatives de remise en cause de l'indépendance des universitaires, de leurs traditions démocratiques, inscrites comme des principes constitutionnels de la République, vont se poursuivre. Déjà les collègues sont confrontés à de multiples problèmes découlant de la mise en place des comités de sélection et du pouvoir donné aux Conseils en matière de recrutement.

Simultanément, sont à l'ordre du jour la suppression en masse des postes BIATOS de catégorie C, la mise au chômage de milliers de contractuels, l'« externalisation » vers le privé de services entiers, la destruction des CROUS : c'est le début de la privatisation.

Partout se poursuivent les destructions d'emploi : 32 000 EVS-AVS mis au chômage dans l'éducation au 30 juin, 17 000 suppressions de postes dans l'enseignement scolaire, 60 000 chômeurs en plus, chaque mois, dans le privé.

Il s'agit de remettre en cause l'ensemble des acquis des fonctionnaires, des salariés, dans le cadre de la République : statut général, code du travail, Sécurité sociale, pour leur faire payer les conséquences de la crise.

Dans cette situation, le SNPREENS-FO s'adresse aux collègues qui ont agi avec lui, qui ont signé ses pétitions, qui ont manifesté leur accord avec son action et ses revendications, pour leur proposer de se syndiquer.

Il s'agit d'organiser, il s'agit de renforcer le syndicalisme libre, indépendant et confédéré dans l'enseignement supérieur et la recherche pour organiser encore mieux la défense individuelle et collective.

Syndiquez-vous au SNPREENS-FO !

A l'U.J.M., vous pouvez prendre contact avec : Jean-Claude Jarrige (jeanclaud.jarrige@univ-st-etienne.fr) ; Sylvain Excoffon (sylvain.excoffon@univ-st-etienne.fr) Bulletin d'adhésion et barème peuvent être téléchargés à : <http://sdpreesfo42.free.fr>